

Beaufort pratique

Alertes

« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile ». Code de la sécurité intérieure, [article L.721-1](#)

Lors d'une catastrophe naturelle ou technologique aux conséquences graves pour la population, les autorités publiques s'appuient sur l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

Le citoyen est au centre de ce dispositif. La protection des personnes est, bien sûr, la première des priorités des services de secours. L'implication de chacun est cependant indispensable au bon déroulement des opérations en situation d'urgence. **Savoir réagir efficacement en cas d'alerte ou face à un sinistre, c'est faciliter l'action des secours et contribuer à la réduction des conséquences des crises.**

Pour cela, il est primordial :

- de savoir reconnaître le signal d'alerte,
- d'adopter les comportements réflexes de sauvegarde adéquats.

Comment reconnaître le signal national d'alerte ?

Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de **trois séquences d'une minute et quarante et une secondes**, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredi du mois à 11h45, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.

Vous ne le saviez peut-être pas, mais les sirènes ne servent plus à appeler les pompiers. Les services de secours sont, depuis quelques années, munis de bipeurs.

Comment réagir en cas d'alerte ?

Réagissez immédiatement.

En cas d'alerte, vous devez adopter un comportement réflexe afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours. Par défaut, rejoignez un bâtiment afin de vous protéger et vous informer sur la nature exacte de la crise. En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.

Mettez-vous en sécurité. S'il y a un risque d'inondation, rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Tenez-vous informés. Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France info, autres radios locales ou France télévisions.

Restez en sécurité. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale. Le réseau doit être disponible.

Connaître les risques près de chez soi.

Le site internet [Géoriques](#) vous propose une recherche par adresse, communes ou points GPS et ainsi de télécharger votre état des risques.

Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

Préparez-vous grâce au Plan Familial de Mise en Sûreté : [cliquez ici](#).

En savoir plus : [cliquez ici](#)

@Beauvau_Alerte, le compte Twitter du ministère de l'Intérieur dédié à l'information de la population en cas d'événement grave.

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Pour faire face à un risque éventuel de temps froid pendant l'hiver, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville met en place une période de veille saisonnière. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire ou d'inscrire vos proches sur le registre nominatif*. Les Beaufortais, ainsi répertoriés, seront régulièrement appelés.

**Le registre communal recense les personnes les plus vulnérables, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur handicap.*

Comment faire la demande d'inscription sur le registre nominatif ?

- Par téléphone au 02 41 79 74 10 (service CCAS) ou au 02 41 79 74 60 (mairie).
- Par courrier au Service CCAS : 16, rue de l'Hôtel de Ville - Beaufort-en-Anjou - 49250 Beaufort-en-Vallée.
- À l'accueil de la mairie.

Le Dispositif National Grand froid

Le [dispositif national grand froid](#) définit les actions à mettre en œuvre aux niveau local et national en période hivernale.



Alertes

Il existe trois niveaux de vigilance « Grand froid »

JAUNE

ORANGE

ROUGE

Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.

Ce dispositif a pour objectifs de :



Limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires.



Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.



Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.



Protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis du froid. Cela concerne les enfants, les personnes âgées, les personnes présentant certaines pathologies chroniques et les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés).



Alertes

Pour vous aider en cas de grand froid, la ville vous en propose quelques gestes à suivre :

- Gardez à portée de mains des numéros utiles : [urgence, médecins...](#)



Alertes



QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID ?

À NE PAS FAIRE :

- Evitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.
- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.
- Ne consommez pas d'alcool : l'ivresse fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.
- Evitez de sortir le soir, il fait plus froid.

À FAIRE :

- Nourrissez-vous convenablement.
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 18 degrés.
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.

SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR

- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.

SI VOUS DEVEZ SORTIR AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT

- Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.
- Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernement, @place_Beaufort, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/risques

Personnes âgées, enfants, adultes, travailleurs... nous sommes tous concernés.

Chaque année des épisodes de fortes chaleurs nous obligent à être plus vigilants. Pour faire face à un risque éventuel de canicule pendant l'été, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville met en place une période de veille saisonnière. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire ou d'inscrire vos proches sur le registre nominatif*. Les Beaufortais, ainsi répertoriés, seront régulièrement appelés.

**Le registre communal recense les personnes les plus vulnérables, soit en raison de leur âge, soit en raison de leur handicap.*

Comment faire la demande d'inscription sur le registre nominatif ?

- Par téléphone au 02 41 79 74 10 (service CCAS) ou au 02 41 79 74 60 (mairie).
- Par courrier au Service CCAS : 16, rue de l'Hôtel de Ville - Beaufort-en-Anjou - 49250 Beaufort-en-Vallée.
- À l'accueil de la mairie.

Durant les périodes de chaleurs extrêmes (canicule), différents niveaux de vigilance sont mis en place par la commune. La ville ouvre notamment des salles naturellement fraîches, dans la journée.

Suivez l'actualité en [page d'accueil](#) du site internet ou sur nos divers supports de communication de la ville :

- L'application smartphone de la ville (gratuite et anonyme) : [cliquez ici](#).
- Le magazine municipal : [cliquez ici](#).
- La newsletter envoyée chaque vendredi : [cliquez ici](#) (en bas de la [page d'accueil](#), rubrique « Restez connecté »).
- La page Facebook : [cliquez ici](#).

Pour vous aider en cas de fortes chaleurs, la ville vous propose quelques [gestes à suivre](#) :

- Gardez à portée de mains des numéros utiles : [urgence, médecins...](#)
- Limitez l'utilisation de ce qui est source de chaleur.
- Fermez vos stores et évitez de sortir.
- Buvez beaucoup d'eau, au moins 2 litres par jour.
- Mettez des vêtements clairs et couvrez-vous la tête.
- Chercher les endroits frais et à l'ombre.
- Rafraîchissez-vous régulièrement à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche.

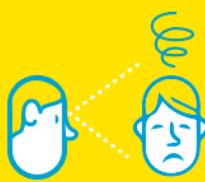
Canicule info service : 0800 06 66 66.

Travailler sous fortes chaleurs, quelles précautions à prendre ?

TRAVAILLER SOUS FORTES CHALEURS, QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE ?



BOIRE BEAUCOUP D'EAU
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR



ÊTRE VIGILANT
POUR SES COLLÈGUES
ET SOI-MÊME



PROTÉGER SA PEAU
ET SA TÊTE DU SOLEIL



SIGNALEZ-LE
LORSQUE VOUS
VOUS SENTEZ MAL

EN CAS DE MALAISE OU DE COUP DE CHALEUR, ALERTER UN SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL OU APPELER LE 15

Malaise : quels sont les signaux d'alerte ?

EN PÉRIODE DE CANICULE, QUELS SONT LES SIGNALS D'ALERTE ?



CRAMPE



FATIGUE
INHABITUELLE



MAUX DE TÊTE



FIÈVRE > 38°C



VERTIGES
OU NAUSÉES



PROPOS
INCOHÉRENTS

SI VOUS VOYEZ QUELQU'UN VICTIME D'UN MALAISE, APPELEZ LE 15

Quelles sont les personnes les plus vulnérables ?

FORTES CHALEURS : QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES
DÉPENDANTES



FEMMES
ENCEINTES



ENFANTS